

Procédure pour récupérer les dépens d'un bornage judiciaire

Par marie, le 19/07/2011 à 21:05

Bonjour,

J'ai assisgné mes voisins au Tribunal d'instance pour un bornage judiciaire. Le jugement stipule que les frais d'expertises et d'abornement devront être pris en charge à part égale entre les parties désignées. Depuis un an que le jugement a eu lieu, je n'ai toujours pas perçu les frais que j'ai avancés (frais d'expertise et d'abornement), malgré les relances de mon avocat par LRAR; ou ils ne répondent pas aux courriers recommandés ou ils ne vont pas les retirer àla Poste; Que puis-je faire pour récupérer ces dépens qui se chiffrent malgré tout à plus de 2600 euros. Merci de votre réponse.

Par mimi493, le 20/07/2011 à 12:16

Faire appel à un huissier